

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020 à 20 h COMMUNE D'AULNOY

Présents : Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE, Joël JACQUEMINET, Gilles ADERIC, Caroline VASSEUR. Angélique FLOCHIN, Marielle de CHARNACE. Christian FOUCART, Julien OGIER.
Absents : Nicolas CORTET, Carole HERINK.

Conseillers Municipaux en exercice : 11

. Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

. Secrétaire de Séance : Caroline VASSEUR.

La séance est ouverte à vingt heures, sous la Présidence de Eric GOBARD, Maire, à la salle des fêtes d'Aulnoy, en raison de la pandémie de Covid-19.

Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

POINT GRANDS TRAVAUX 2020 :

Ont été réalisés : 58 631€ en sécurisation routière, 41 737 € en enfouissements du Bas Mesnil, 7 530 € pour le jardin du souvenir, 13 800 € de grandes réparations (murs, égouts, lavoirs), 10 130 € en entretien de voirie.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 :

. Lancement des enfouissements de réseaux sur le secteur de la Roche.

. Taxes Locales : après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal maintient le taux actuel des taxes.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

. Il convient de déplacer la somme de 34 274.75 € sur le compte 1068, prévue au compte 1068 en opération d'ordre 41, concernant le versement des excédents du service eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, suite à la reprise de ce service : le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité, et procède à la modification budgétaire.

. Il est convenu, avec Monsieur Rezzouki, Responsable du service eau assainissement de la CACPB que la liste de non-valeur n° 4497690232 à hauteur de 824.12 € réclamés par le Trésor Public, concernant un administré décédé, serait mandaté par la CACPB.

SUBVENTION CARTES SCOL'R :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, attribue une aide à l'achat de la Carte Scol'R, permettant de bénéficier du transport scolaire spécial d'Aulnoy vers les écoles de Coulommiers, aux familles en ayant fait la demande ; vu les tarifs de 24 euros pour les primaires et les collégiens et de 150 euros pour les lycéens, il est décidé une subvention de 4 euros par primaire et collégien et 120 euros par lycéen.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA ROCHE :

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avant-projet sommaire pour une première tranche de travaux : réseau BTA : 28 077 € HT, réseau éclairage public : 74 982 € et réseaux communications électroniques : 86 905 €.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PHOTOCOPIEUR :

Le contrat de photocopieur Toshiba arrivant à expiration, vu les offres de prix de différents fournisseurs, et considérant la satisfaction des services et le sérieux de la Société Toshiba, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de l'achat d'un nouveau photocopieur pour 2 219 € HT (coût de la maintenance : 0.004€/page).

CONTRAT DE MAINTENANCE DU RADAR PEDAGOGIQUE DE LA BAUDERIE :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte le contrat de maintenance du radar pédagogique de la Bauderie, proposé par l'entreprise I-MS SERVICES, pour une redevance de 290 euros HT.

DISSOLUTION DU SIEV :

Il y a 25 ans, un Syndicat Intercommunal de Voirie Aulnoy, Giremoutiers, Maisoncelles-en-Brie (SIEV) fut créé, en vue de réaliser des prestations de fauchage et d'entretien des fossés et bas-côtés des routes ; les membres du SIEV ont, d'un commun accord, décidé de dissoudre ce syndicat, par consentement de tous les conseillers municipaux ; le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, ne s'oppose pas à la dissolution du Syndicat Intercommunal de voirie Aulnoy, Giremoutiers, Maisoncelles-en-Brie ; charge Monsieur le Maire de prendre toute discussion et disposition envers la dissolution dudit syndicat en cas d'acceptation des autres communes membres et prend acte que les prestations de fauchage et d'entretien des fossés et bas-côtés des routes, incombant par la suite à la commune, seront intégrés au budget communal.

POSE D'ENREGISTREURS DE TENSION 2021 :

Le SDESM lance une nouvelle campagne de pose d'enregistreurs de tension aux domiciles d'usagers, qui permettra de vérifier la qualité de desserte électrique et de planifier d'éventuels travaux de renforcement de réseau. Cette action a pour objectif de répertorier les usagers qui subissent des contraintes de tension. Le SDESM étant propriétaire du réseau public d'électricité, il doit s'assurer d'une égale qualité de fourniture pour tous les usagers de ses communes adhérentes, qu'ils vivent en zone rurale ou urbaine. Aucune contribution financière ne sera demandée ni à la commune, ni aux usagers et les appareils sont posés par un électricien habilité. Monsieur Ogier et Madame Vasseur sont volontaires et une participation sera demandée à Monsieur Cortet, afin que différents hameaux soient pris en compte.

CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE :

Après avoir pris connaissance des propositions de la centrale d'achat régionale, ne présentant pas d'intérêt communal, le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer pour le moment.

DESIGNATION DU REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERÊT PUBLIC ID 77, SDESM et SMAGE :

Sont nommés représentants :

- . ID77 et SDESM : Joël JACQUEMINET et Patrick FRERE,
- . SMAGE : Eric GOBARD et Patrick FRERE.

ADOPTION DU RPQS :

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Rapports du Prix et de la Qualité des Services de l'assainissement collectif pour 2018 et du SNE pour 2019.

La commune, malgré ses relances auprès de la CACPB et du SIANE, n'ayant pas eu en sa possession les éléments de facturation de solde 2019 du SIANE, avant la clôture des comptes du service eau et assainissement, il n'a pu lui être possible d'établir le RPQS assainissement collectif de 2019.

DELIBERATION DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) :

Par délibération n°2020-096 en date du 27/02/2020, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a décidé d'instaurer et de déléguer le DPU aux communes membres. Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, accepte la délégation du DPU, autorise Monsieur le Maire à effectuer la procédure et la diffuser dans la presse.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLETC :

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 13 octobre 2020 de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Ce rapport est consultable en mairie, ou envoyé par mail sur demande, auprès du secrétariat de mairie d'Aulnoy.

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE :

Vu le rapport sur l'activité 2019 de la CACPB, présenté en Conseil Communautaire du 29 septembre 2020, après examen et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne communication du rapport en séance publique.

CONVENTION ANNUELLE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 77 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte la convention annuelle du CDG77, pour 2021, autorise Monsieur le Maire à signer l'adhésion et faire appel aux missions proposées en cas de nécessité.

FICHE DE SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE :

. Etant donné divers signalements d'administrés, concernant les mouvements de sol et les fissures constatées sur les propriétés, la commune demande la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 2020. Un collectif de 17 communes, non reconnues par l'état de catastrophe naturelle, au titre de mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, est lancé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, auprès de l'association des Maires de France

. Il est constaté un problème de ruissellement dans les trappes de la fibre optique de Villers : les techniciens arrachent les câbles en retirant la boue qui s'y accumule, entraînant des pannes à répétition sur le secteur ; une étude doit être faite afin de palier à ce problème.

. Suite aux prévisions budgétaires 2020, le véhicule communal a été changé avec reprise du C15 et acquisition d'un Partner Peugeot pour 4 003 € tout frais compris, auprès du Garage Royal Auto de Trilport.

QUESTIONS DIVERSES :

. PLU : réunion avec les personnes publiques associées le jeudi 17 décembre ; il sera voté durant le 1^{er} trimestre 2021, par la Commune et par la CACPB.

. Il est proposé de créer un poster représentant toutes les espèces d'oiseaux rencontrés sur la commune, réalisé par Monsieur Fluteaux.

. ENEDIS demande à la commune d'avancer les frais de raccordement de l'extension du réseau électrique nécessaire au raccordement de la Société Wall'Up préfabriquée à Bellevue, pour un montant de 3 989.39 euros ; cette somme sera récupérée sur la Taxe d'Aménagement ; le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis, autorise Monsieur le Maire à signer l'accord et à régler les frais.

. Les travaux du monument cinéraire ayant été réalisés, il convient de fixer les tarifs ; le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide de la gratuité concernant une répartition de cendres dans le jardin du souvenir et fixe le montant de 210 euros par concession de caverne, pour une durée de 50 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.